



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 14 juin 2022 à 19h00 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Thomas Lavoie, Denis Beauchamp, France Nicolas,
Luc Beauchamp et James Gauthier

Madame la conseillère Nancy Lafleur est absente.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier

Jason Carrière, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;
- Bilan de la tempête du 21 mai 2022 ;
- Ramassage conteneurs Kenauk
- 4- Questions des membres du Conseil ;
- 4.1- Divulgence des points positifs ;
- 5- Adoption du procès-verbal du 10 mai 2022 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES**
8.1 Adoption des comptes à payer ;
8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
- 9- **1^{ERE} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
 - 10.1 **LÉGISLATION**
 - 10.2 **ADMINISTRATION**
 - 10.2.1 Droit de mutation (*information*) ;
 - 10.2.2 Évaluation foncière (*information*) ;
 - 10.2.3 Réorganisation des ressources humaines pour 2023 ;
 - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 10.3.1 Avis de non-renouvellement – Entente incendie - Municipalité de Papineauville ;
 - 10.3.2 Avis de non-renouvellement – Entente incendie - Municipalité de Montebello ;
 - 10.3.3 Entente incendie (Fassett) 1^{er} intervenant
 - 10.3.4 Entente incendie 2^e intervenant ;
 - 10.4 **AQUEDUC**
 - 10.5 **URBANISME**
 - 10.5.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 5 363 458 ;
 - 10.5.2 Avis de motion – Règlementation relative aux Airbnb ;
 - 10.6 **VOIRIE**
 - 10.6.1 Achat d'un coupe herbe (*information*) ;
 - 10.6.2 Cueillette des encombrants mai 2022 (*information*) ;
 - 10.6.3 Nomination d'un contrôleur animalier ;
 - 10.6.4 Tempête mai 2022 – Demande d'aide financière ;
 - 10.7 **IMMOBILISATION MUNICIPALE**
 - 10.8 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.8.1 Adoption du PGMR ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

10.8.2 Demande de soumission pour collecte des ordures, recyclage et encombrants sur notre territoire ;

11 COMMISSIONS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

- 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;
- 11.1.2 Assemblée générale annuelle virtuelle 2022 ;

11.2 LOISIRS

- 11.2.1 Responsable Loisirs - Informations générales ;
- 11.2.2 Montebello Vélo de Montagne ;
- 11.2.3 Demande de commandite – Super fête Marius Fournier ;
- 11.2.4 Soirée reconnaissance des entrepreneurs ;

11.3 CLP

- 11.3.1 Responsable CLP ;
- 11.3.2 Bilan AGA CLP 19 mai 2022 ;

11.4 COMMISSION DE LA FAMILLE

- 11.4.1 Commission de la famille – informations générales ;

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Il n'y a aucun citoyen présent ce soir.

2. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-099

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que la séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants dans la section affaires nouvelles :

- 12.1** Tournoi de golf de la MRC de Papineau ;
- 12.2** Contrat de nettoyage et de reprofilage de fossés sur la côte du Front ;
- 12.3** Fin de contrat – Aide urbanisme ;
- 12.4** Embauche d'une aide saisonnière en voirie.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

BILAN DE LA TEMPÊTE DU 21 MAI 2022

À la suite de l'étendue des dommages, nous avons prolongé les heures d'ouvertures du bureau pour mesures d'urgences et engager temporairement du personnel supplémentaire. Les dommages les plus importants ont eu lieu dans plusieurs de nos chemins municipaux et plus particulièrement dans les côtes Angèle et Ézilda. Nous devons remplacer beaucoup d'affiches signalétiques, réparer des glissières de sécurité et recharger nos chemins. Nous ferons une demande d'aide financière à cet effet.

RAMASSAGE CONTENEURS DE KENAUK

Compte tenu des problématiques présentes depuis quelques semaines avec les responsables des collectes d'ordures et de recyclage sur notre territoire, nous avons exceptionnellement engager une entreprise différente pour faire la collecte des



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

ordures sur le territoire de Kenauk Nature et aussi pour effectuer le ramassage des encombrants de la Fondation Vipassana de l'Est du Canada, car ils n'avaient pas été ramassés avec les autres.

QUESTIONS / COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2022

2022-06-100

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 10 mai 2022 soit adopté et consigné aux archives de la municipalité, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Les réunions du conseil des maires sont toujours en présentiel, jusqu'à avis contraire.

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2022-06-101

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

LÉGISLATION	167,87 \$
ADMINISTRATION	10 293,35 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	63 219,00 \$
VOIRIE	17 052,97 \$
URBANISME	391,65 \$
AQUEDUC	8 373,98 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	5 795,63 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	721,27 \$
SALAIRES & COTISATIONS	22 379,00 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	128 394,72 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur le conseiller Luc Beauchamp, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier monsieur Jason Carrière et la secrétaire-



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2022-06-102

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil adopte l'état des activités financières au 31 mai 2022, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9- 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question du public.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.1 AVIS DE MUTATION

Un rapport, préparé par le directeur général des droits de mutation en date du 31 mai 2022 est déposé au Conseil. Le montant cumulé est de 70 461.40 \$.

10.2.2 ÉVALUATION FONCIÈRE

L'année 2022 est la dernière année de notre rôle triennal actuel. Compte tenu des augmentations relatives aux ventes de maisons depuis la pandémie, nous aurons plusieurs analyses à effectuer pendant les prochains mois afin de trouver de solutions pour compenser, avant l'adoption du prochain rôle triennal afin d'éviter une hausse importante des valeurs s'y rattachant.

10.2.3 RÉORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES 2023

Monsieur le maire remet de l'information aux élus afin que l'étude de cette réorganisation soit effective et attendue pour l'année prochaine. Une restructuration des services offerts est envisagée.

10.3.1 AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT – ENTENTE INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

2022-06-103

CONSIDÉRANT le besoin de mettre fin à l'entente incendie en vigueur avec la Municipalité de Papineauville, relative au camion-citerne ;

CONSIDÉRANT que cette entente incendie actuellement en vigueur se terminera le 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire mettre fin à l'entente incendie en vigueur, en date du 31 décembre 2022.

Et que ce Conseil demande qu'une lettre enregistrée soit envoyée à la Municipalité de Papineauville afin de les informer que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ne renouvellera pas le protocole d'entente citerne incendie venant à échéance le 31 décembre 2022.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.2 AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT – ENTENTE INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

2022-06-104

CONSIDÉRANT le besoin de mettre fin à l'entente incendie en vigueur avec la Municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT que cette entente incendie actuellement en vigueur se terminera le 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire mettre fin à l'entente incendie en vigueur, en date du 31 décembre 2022.

Et que ce Conseil demande qu'une lettre enregistrée soit envoyée à la Municipalité de Montebello afin de les informer que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ne renouvellera pas le protocole d'entente citerne incendie venant à échéance le 31 décembre 2022.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.3 ENTENTE INCENDIE (FASSETT) 1^{ER} INTERVENANT

2022-06-105

CONSIDÉRANT que notre municipalité doit revoir ses ententes incendies pour le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente de première intervention proposé par la Municipalité de Fassett et son service incendie pour la couverture de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que cette entente de première intervention entre les municipalités de Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette entente de première intervention, la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours veut se prévaloir des possibilités de couverture en deuxième intervention, prévues par le règlement SSI-2019-001 de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, notre directeur incendie est monsieur Daniel Bisson et qu'il est la personne mandatée et autorisée à contracter toute demande d'intervention jugée nécessaire, pour et au nom de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte l'entente de première intervention proposée par la Municipalité de Fassett, pour la fourniture de services prévoyant la protection et la prévention incendie sur notre territoire, à partir du 1^{er} janvier 2023, tout en respectant le schéma de couverture de risques incendies en vigueur.

Que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer conjointement l'entente de première intervention concernant la fourniture de services prévoyant la protection et la prévention incendie proposée par la Municipalité de Fassett.

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Papineau ainsi qu'à toutes les municipalités concernées par cette décision.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.3 ENTENTE INCENDIE 2^E INTERVENANT

2022-06-106

CONSIDÉRANT que la municipalité doit revoir ses ententes incendies pour le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité, par sa résolution 2022-06-105 a confirmé une entente de première intervention avec la Municipalité de Fassett et son service incendie pour la couverture de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

CONSIDÉRANT que cette entente entre les municipalités de Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette entente de première intervention, la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours veut se prévaloir des possibilités de couverture en deuxième intervention, prévues par le règlement SSI-2019-001 de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit une fourniture de service de protection contre l'incendie, en deuxième intervention, pour les municipalités de la MRC de Papineau le nécessitant ;

CONSIDÉRANT que le règlement SSI-2019-001 a été ratifié par l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que le règlement SSI-2019-001 prévoit les frais associés aux différents services d'entraides incendie ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de Bonsecours avise les municipalités de Montebello et Papineauville que le mandat de premier intervenant pour la couverture incendie, à compter du 1^{er} janvier 2023, a été octroyé à la Municipalité de Fassett et son service incendie ;

Que ce Conseil municipal désire informer la Municipalité de Montebello ainsi que la Municipalité de Papineauville qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, elles seront appelées comme deuxième intervenant, selon les besoins et le protocole convenu avec la MRC de Papineau, le service 911 et en respect des exigences du schéma de couverture de risque en vigueur, le tout conformément à l'article 2 d' règlement SSI-2019-001 de la MRC de Papineau ;

Que ce Conseil municipal, conformément aux articles 3 et 4 dudit règlement, avise les municipalités de Montebello et Papineauville que monsieur Daniel Bisson, directeur des incendies de la Municipalité de Fassett, a été nommé comme personne autorisée à contracter toute demande d'intervention auprès des



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

municipalités voisines, dans la couverture incendie de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, selon les exigences du schéma de couverture de risque en vigueur ;

Que ce Conseil acquittera les factures d'entraide ainsi demandées et approuvées au préalable par le directeur du service incendie, monsieur Daniel Bisson, selon la grille de tarification spécifiée aux articles 11.1 et suivants du règlement SSI-2019-001, pour les services incendies demandés et reçus, ainsi que pour les membres des brigades ayant participé aux interventions.

Que le protocole de sécurité incendie de la MRC Papineau va être modifier lors de l'année 2023 pour bien répondre à la nouvelle réalité et aux nouveaux besoins des municipalités de la MRC Papineau.

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Papineau ainsi qu'à toutes les municipalités concernées par cette décision.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 5 363 458

(Demande d'autorisation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour acquérir une partie du lot 5 363 458 cadastre du Québec, laquelle partie de ce lot sera spécifiquement lotie, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à des fins d'utilisation autres que l'agriculture)

2022-06-107

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposé par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours sur une partie du lot 5 363 458 ;

CONSIDÉRANT que cette demande pour le lot 5 363 458 est relative à l'implantation d'une caserne de pompier relais afin d'optimiser le temps de réponse du service des incendies et de répondre aux exigences établis au schéma d'aménagement de la MRC Papineau tout en permettant de minimiser les facteurs de risques dans cette partie du territoire de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de Bonsecours ne s'oppose pas au fait de déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à cette fin.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX AIRBNB

2022-06-108

Avis de motion est par la présente donné par MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux Airbnb portant le numéro 2022-06-382 sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, copie du projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.


.....
Carol Fortier
Maire


.....
Jason Carrière
Directeur général et greffier-trésorier

10.6.1 ACHAT D'UN COUPE HERBE

Monsieur Carrière, directeur général, mentionne aux élus qu'il a autorisé l'achat d'un nouveau coupe herbe pour le département des travaux publics.

L'ancien coupe herbe était en piteux état et le nouveau est beaucoup plus performant, ce qui maximisera le temps du directeur des travaux publics.

10.6.2 CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS MAI 2022

Le directeur général explique aux membres du conseil que la dernière cueillette des encombrants a été pleine d'embûches et de surprises.

À certains endroits spécifiques, une problématique flagrante a été soulevée, car ÉNORMEMENTS D'ORDURES étaient placées en bordure du chemin ou des conteneurs, pour être récupérés.

La réglementation en vigueur devra être corrigée ultérieurement afin d'établir un nombre limité d'encombrants par propriété, ainsi qu'un nombre de bacs pouvant être mis en bordure du chemin.

10.6.3 NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR ANIMALIER

2022-06-109

CONSIDÉRANT que les différentes réglementations municipales nécessitent de nommer un contrôleur animalier, ainsi qu'un assistant, pour appliquer la totalité ou une partie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil municipal nomme monsieur Guy Charlebois contrôleur animalier et monsieur Guy Roy à titre d'assistant, et que ces derniers soient responsables de l'application de tous les règlements relatifs à la gestion de tous les animaux sur notre territoire.

Et que cette résolution abroge toute autre résolution antérieure à la présente.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.4 TEMPÊTE MAI 2022 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2022-06-110

CONSIDÉRANT la tempête vécue le 21 mai 2022 et tous les dommages qu'elle a engendré sur notre territoire ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que nous avons dû engager temporairement du personnel supplémentaire pour effectuer certains travaux urgents afin de dégager les voies de circulation ;

CONSIDÉRANT que nous du avons prolonger les heures d'ouvertures du bureau pour mesures d'urgences et engager temporairement une aide administrative pour le maintien et la gestion du bureau municipal ainsi que les différents services offerts aux citoyens, tels que buanderie, douche, eau potable, cuisine, nourriture et breuvages ;

CONSIDÉRANT l'importante étendue des dommages dans plusieurs de nos chemins municipaux et plus particulièrement dans les côtes Angèle et Ézilda ;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues pour le rechargement des chemins, la réparation de glissières de sécurité, ainsi que le remplacement des affiches signalétiques ;

CONSIDÉRANT l'importance des sommes imprévues à être investies pour la remise en état des lieux ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité civile afin de pouvoir minimiser les dépenses non prévues pour la remise en état des chemins municipaux après la tempête survenue en mai 2022.

Et que ce Conseil autorise et mandate le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le maire à signer les documents nécessaires afin d'officialiser ladite demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.8.1 ADOPTION DU PGMR

2022-06-111

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au 31 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil adopte le Plan de gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2021 tel que présenté et qu'une copie soit acheminée à la MRC de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.8.2 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE DES ORDURES, RECYCLAGE ET ENCOMBRANTS SUR NOTRE TERRITOIRE

2022-06-112



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que l'entente pour la cueillette des ordures avec la Municipalité de Lochaber Canton est problématique depuis plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT qu'après entente entre les deux parties, il y a lieu de faire une nouvelle demande de soumissions afin de mettre conjointement un terme à l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement dans le cadre de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à réduire le tonnage des déchets produits par les municipalités ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit obtenir une nouvelle entente pour la cueillette des ordures et du recyclage qui entrera en vigueur dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la préparation d'un cahier de charge pour la cueillette des ordures et du recyclage pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2024 et à procéder à un appel d'offres sur invitation.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

11.1.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE 2022

L'assemblée générale annuelle 2022 du Réseau Biblio de l'Outaouais a été tenue virtuellement le 11 juin 2022.

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame la conseillère France Nicolas discute du pique-nique familial annuel qui est de retour pour une nouvelle année, en partenariat avec Kenauk Nature. Une date a été choisie et elle vous sera annoncée officiellement très bientôt.

11.2.2 MONTEBELLO VÉLO DE MONTAGNE

2022-06-113

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion reçue en provenance de Montebello vélo de Montagne qui se termine au 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT notre résolution relative au remboursement des loisirs et portant le numéro 2022-03-056 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte l'offre d'adhésion de Montebello Vélo de Montagne pour une somme 550.00 \$ plus taxes, pour la période se terminant au 30 novembre 2022.

Et que ce Conseil aimerait que Montebello Vélo de Montagne lui fournisse une liste de ses résidents participants à cette activité en 2022 lui soit acheminée en fin de saison.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



11.2.3 DEMANDE DE COMMANDITE – SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER

Après examen de la demande reçue, ce Conseil ne désire pas donner suite à cette demande pour cette année.

11.2.4 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ENTREPRENEURS

2022-06-114

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de souligner les acteurs importants de notre municipalité et de les remercier de leurs implications ;

CONSIDÉRANT que la Ferme CHALSIMA est un de ses acteurs importants et que la municipalité souhaite rendre hommage aux propriétaires et exploitants de cette ferme mécanisée, en les recevant dans un 5 à 7 où différents médias, invités politiques, et membres de la communauté seraient invités afin de souligner leur implication dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que la date du 29 septembre prochain a été choisie ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil annonce que le 29 septembre prochain, une soirée style 5 à 7 sera tenue en l'honneur des propriétaires de la ferme CHALSIMA. Le conseil municipal procédera aux invitations.

Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.3.2 BILAN AGA CLP 19 MAI 2022

L'assemblée générale annuelle de la Corporation des loisirs de Papineau s'est tenue en présentiel dans la Municipalité de Saint-André-Avellin, le 19 mai 2022.

12.1 TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE PAPINEAU

Reporté

12.2 CONTRAT DE NETTOYAGE ET DE REPROFILAGE DE FOSSES SUR LA CÔTE DU FRONT

2022-06-115

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-043 autorisant le directeur général à faire un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et le reprofilage de fossés sur la côte du Front ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le nettoyage et le reprofilage de fossés sur la côte du Front le 14 juin 2022 à 11h01, en présence de monsieur le maire Carol Fortier, de monsieur le directeur des travaux publics Guy Charlebois, et du directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue provient de l'entreprise Excavation Séguin Lafleur et est d'une somme totale de 44 005.88 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce Conseil désire retenir les services de la compagnie Excavation Séguin Lafleur pour l'exécution desdits travaux.

Et que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente concernant l'exécution des travaux avec l'entrepreneur retenu.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 FIN DE MANDAT – AIDE URBANISME

2022-06-116

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-09-244 et 2021-07-188 ;

CONSIDÉRANT l'entente établie et signée entre les deux parties, faisant partie intégrante de cette résolution comme-ci au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que l'aide en urbanisme s'occupe présentement de 5 dossiers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente actuellement en vigueur avec madame Cindy Lee Soulière, dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire mettre fin à l'entente en vigueur avec madame Cindy Lee Soulière, dès adoption de cette résolution.

Que ce Conseil demande à madame Cindy Lee Soulière de ramener les 5 dossiers contribuables au bureau municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Et que ce Conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à acheminer un avis écrit à madame Lee Soulière, ainsi qu'une copie de cette résolution, lui indiquant la fin dudit contrat en vigueur.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

12.4 EMBAUCHE D'UNE AIDE SAISONNIÈRE EN VOIRIE

2022-06-117

CONSIDÉRANT le besoin d'aide flagrant en voirie et le manque de main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux sont à réaliser cet automne ;

CONSIDÉRANT qu'une personne a manifesté de l'intérêt pour fournir une aide saisonnière à la voirie ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à engager une aide saisonnière pour le département des travaux publics.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce Conseil mandate le directeur des travaux publics à la supervision et la planification des tâches en voirie pour la personne qui occupera le poste d'aide saisonnière.

Que ce Conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail temporaire avec madame Roxanne Lalonde Lajeunesse au taux horaire convenu entre les deux parties et que ce contrat fasse partie intégrante de cette résolution comme-ci au long reproduit.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-118

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 19h32.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Carol Fortier
Maire

Jason Carrière
Directeur général et greffier-trésorier